

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE DOUZE FEVRIER à dix huit heures,

Date de convocation :

2 février 2018

Date d'exécution :

12 février 2018

Date d'affichage :

13 février 2018

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATTISTI Philippe, CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, LE MAO Ghjuvan Santu, LUCIANI Xavier, MARTELLI Marie Paule, PIERI Ange, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés : BALLONI Joseph a donné pouvoir SISTI Cécilia, DELARUE Carole a donné pouvoir à GIUDICI Francis, GUIDICELLI Marie Madeleine a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à OTTAVI Antoine, ROMANI Claire a donné pouvoir à SISTI Marie Toussainte.

Etait absent : RENUCCI Charles,

Madame SISTI-BALARD Marie Toussainte a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2018-04 Finances – Subvention aux voyages scolaires

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

A l'instar de ce qui se fait d'habitude, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 100 € par élève inscrit dans un voyage pédagogique.

Du 15 au 20 avril 2018, un séjour linguistique est organisé pour les lycéens suivant l'enseignement de l'Italien. 14 enfants de Ghisonaccia sont concernés, il est donc proposé d'accorder une subvention de 1 400 €.

Enfin, un voyage pédagogique à la station de ski d'Auron concerne 7 enfants de Ghisonaccia, il est proposé d'accorder une subvention de 700 € pour cette action.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication : 14/02/2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

L'attribution d'une subvention de Mille quatre cent €uros (1 400.00 €) pour le séjour en Italie est approuvée.

Article 2 :

L'attribution d'une subvention de sept cent €uros (700.00 €) pour le séjour à la station de ski d'Auron est approuvée.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Général 2018 :

- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante
- Article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de Droit privé.

Monsieur Ange PIERI ne participe pas au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le maire,

